Compte Rendu GT ISVL

18/03/2019

HdF

Ce lundi 18 mars avait lieu le Groupe de Travail relatif au barème ISVL de ce deuxième trimestre de l'année.

Il a été demandé qu'une communication plus large de l'agence soit adressée aux collègues en poste. Des explications ou tout du moins des éclaircissements apparaissent nécessaires pour mieux comprendre les mécanismes de l'ISVL et ses évolutions. De notre côté, nous le faisons déjà mais nous pensons quand même qu'une communication institutionnelle serait indispensable. Il faut plus de visibilité pour nos collègues que les simples hausses ou baisses à chaque trimestre.

Ce barème d'avril est en légère hausse, à hauteur de 300 000 euros. Cette hausse ne nous a pas permis de faire des miracles mais nous avons pu faire des propositions concrètes pour réduire, dans la mesure de nos possibilités, la baisse de l'ISVL pouvant impacter certains pays.

De ce fait, cinq pays se verront appliquer un barème plus favorable (soit annulation de la baisse, soit augmentation) que celui qui était prévu à l'origine au regard de l'effet change/prix et des critères de reclassement. Il s'agit donc de la Tunisie, du Mexique, du Portugal (un différentiel sera appliqué entre Porto et Lisbonne), du Togo et du Tchad (pays que nous avons protégé ces derniers mois au regard de sa situation et des conditions difficiles).

Par ailleurs, grâce à notre intervention, nous avons pu proposer que certains pays dans des situations complexes puissent bénéficier de mesures de protection sur ce barème ISVL. Plus. Les pays concernés sont l'Algérie, la RDC (deux pays dont nous n'avons cessé de rappeler les difficultés lors de précédentes réunions) mais aussi la Russie, le Brésil et la Corée du Sud.

Sachez enfin que ces mesures ne seront appliquées qu'une fois la parution de l'arrêté d'avril.

Patrice MENOUD
Secrétaire Général

Djamel SOUIAH
Conseiller National

Section Hors de France

SE-Unsa HDF